

Rapport d'activité 2019

Phyto-Victimes



Crédits photos : Phyto-Victimes sauf Paul François © Philippe Laurençon et Ophélie Robineau / Antoine Lambert et Paul François © Guillaume Collanges.

L'aide aux victimes

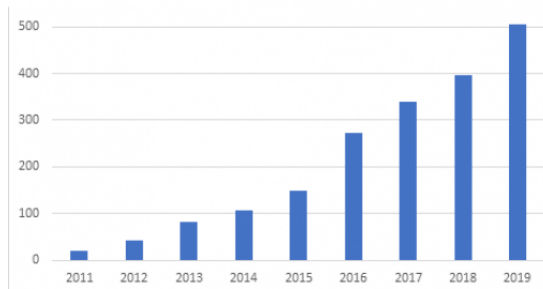
L'aide aux victimes professionnelles des pesticides est le cœur de la mission de Phyto-Victimes.



Depuis 2011, plus de 500 personnes sur l'ensemble du territoire national ont été accompagnées par Phyto-Victimes.

Hommes et femmes, essentiellement des **générations des années 1950 et 1960**, ils sont en majorité **exploitants ou salariés agricoles/para-agricoles**, mais aussi agents de voirie, paysagistes, jardiniers, salariés des 3D (Désinfection, Désinsectisation, Dératisation), salariés dans le traitement du bois, etc.

Les **pathologies** les plus fréquemment recensées sont celles des deux tableaux de maladie professionnelle en lien avec les pesticides existants, à savoir **la maladie de Parkinson et les hémopathies malignes** (lymphomes non hodgkiniens, myélome multiple, leucémie lymphoïde chronique).



Évolution du nombre de dossiers de victimes recensées (effectifs cumulés).

Mais nous retrouvons également d'autres types de **cancers** (sang, prostate, vessie, poumons, etc.) et l'hypersensibilité aux produits chimiques, une pathologie émergente.

En 2019, Phyto-Victimes a accompagné 82 nouvelles victimes mais ce sont en moyenne 2 professionnels par semaine qui ont pris contact avec l'association.

Toutes les victimes n'ont pas pu ou souhaité demander une reconnaissance en maladie professionnelle.

Depuis 2011, plus de 130 personnes ont obtenu une reconnaissance en maladie professionnelle et près de 70 sont en cours de procédure. D'autres dossiers sont en cours d'étude par l'association.

Pour mener à bien cette mission d'accompagnement, **Phyto-Victimes collabore**, depuis la création de l'association, **avec le cabinet d'avocats Teissonnière-Topaloff-Lafforgue-Andreu et Associés, spécialisé dans la défense des victimes**. Ainsi, plusieurs dizaines de dossiers sont suivis par les avocats : leur expertise a permis à de nombreuses victimes des pesticides d'**obtenir réparation et indemnisation**, faisant ainsi **jurisprudence pour d'autres victimes**.

Phyto-Victimes sollicite également **l'expertise des médecins d'Alerte Médecins Pesticides** dans certains dossiers de maladies professionnelles.

En 2019, plusieurs rencontres ont eu lieu avec la **Caisse Centrale de la MSA** concernant la procédure de **reconnaissance en maladie professionnelle**.

Enfin, Phyto-Victimes a souhaité **nouer des partenariats avec des associations de patients et de malades** afin de permettre à tous et à toutes d'avoir une connaissance des pathologies liées aux pesticides et de défendre leurs droits. Ainsi, notre association collabore notamment avec France Parkinson, France Lymphome Espoir, France Leucémie Espoir, SOS MCS, AF3M (myélome), la FNATH, APPSTMP 44 (dockers), le Collectif des victimes des Hauts-de-France, etc.

Sensibiliser aux pesticides

Phyto-Victimes agit depuis 10 ans pour mieux encadrer la législation et protéger davantage les utilisatrices et les utilisateurs des pesticides. Nous demandons le retrait de tous les produits identifiés dangereux (Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques).



Phyto-Victimes a réalisé **38 interventions en 2019** (28 en 2018) afin d'informer les **scolaires - lycées agricoles -**, les **travailleurs** et le **grand public** des **impacts des pesticides sur la santé** (soit 1 intervention tous les 10 jours en moyenne).

Ce sont des **milliers de jeunes, de professionnels et de particuliers sensibilisés** sur tout le territoire par nos **bénévoles**, eux-mêmes en grande majorité **malades des pesticides**.

Le message que nous transmettons est sans jugement, nous n'opposons pas les pratiques agricoles les unes aux autres, et cette vision non radicale nous permet également de réaliser des missions de médiations entre professionnels, riverains, élus, syndicats agricoles.

Notre expertise

Nos connaissances des expositions professionnelles liées aux pesticides et des effets de ces derniers sur la santé des travailleurs sont particulièrement sollicitées. A ce titre, Phyto-Victimes est représentée dans **8 groupes de travail institutionnels dont 7 nationaux et 4 groupes/structures de travail, dont 2 coalitions européennes.**

Phyto-Victimes est reconnue pour son expertise de terrain, sa vision pragmatique : notre vision sans parti pris pour une agriculture ou une autre nous permet d'être entendus.



Ministère de l'agriculture

Commission nationale de prévention AT-MP
salariés

Commission nationale de prévention AT-MP non salariés

- **Plan Ecophyto**

Comité national d'orientation et de suivi (CNOS)

Groupe de travail santé Ecophyto Normandie

- **COSMAP**

Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture

Ministère de la Santé

Comité de suivi concernant deux études nationales sur les pesticides

Ministère du Travail

Co-animateur du PRST3 (Plan Régional Santé-Travail)- Nouvelle Aquitaine

Anses

Comité de suivi des autorisations de mise sur le marché : présence d'Antoine Lambert



- **GISCOP 84 (Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle du Vaucluse)**

Membre fondateur et membre du collectif d'experts des conditions de travail et des expositions professionnelles à des cancérogènes. Membre du comité directeur.

- **CIVB (Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux)**

Animation du groupe de suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires.

- **HEAL (Health and Environment Alliance)**

Membre de l'alliance européenne pour la santé et l'environnement qui a pour objectif de placer la santé au cœur des questions environnementales.

- **EDC-Free Europe (Endocrine Disrupting Chemicals)**

Membre de la coalition européenne rassemblant plus de 70 groupes, visant à sensibiliser et inciter le gouvernement à agir rapidement pour lutter contre les perturbateurs endocriniens.

2019 : Fonds d'indemnisation des victimes des pesticides



En décembre 2019, le parlement a voté la création d'un dispositif d'indemnisation pour les maladies liées aux pesticides (fonds d'indemnisation), effectif depuis le 1er janvier 2020. Phyto-Victimes a réalisé un travail important en amont de l'adoption du texte afin qu'il soit le plus juste possible, et nous avons été auditionnés au Sénat. Le fonds voté n'est pas à la hauteur de nos propositions.

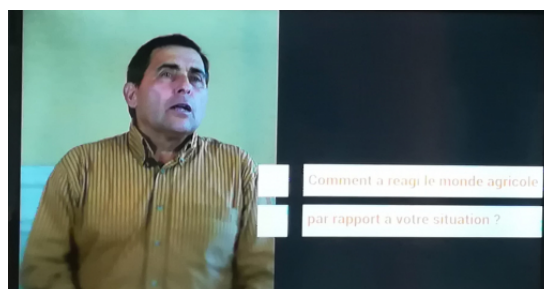
Néanmoins, **pourront désormais être indemnisés les non-salariés agricoles qui n'avaient pas cotisés à l'assurance Accident du Travail / Maladie Professionnelle avant 2002 et les enfants exposés aux pesticides in-utero par un de leurs parents.**

De plus, une **revalorisation d'indemnisation** devrait être proposée aux **non-salariés agricoles** afin de mettre fin à la différence d'indemnisation entre les non-salariés et les salariés agricoles.

Ce nouveau dispositif sera financé par les cotisations accident du travail/maladie professionnelle et une partie du dispositif par les firmes, via une hausse de la taxe sur la phytopharmacovigilance. **Phyto-Victimes sera très attentive à sa mise en place effective** afin qu'un maximum de victimes professionnelles puissent en bénéficier.

2019 : l'exposition Agriculture & Pesticides

L'exposition photos-vidéos *Agriculture & Pesticides, sortons de la dépendance à cette relation toxique* a été inaugurée le 22 novembre 2019 à Nantes. Fruit d'un passionnant travail partenarial, elle a ensuite commencé son itinérance par le lycée agricole Jules Rieffel en Loire-Atlantique.



"Demain, serons-nous tous victimes des pesticides ? ", " Pourquoi continue t-on à utiliser les pesticides en agriculture ? ", " Qui est responsable ? ". L'exposition apporte des éclairages sur ces questions.

Elle est conçue pour sensibiliser le milieu agricole, les étudiants, les élus et le grand public à la nécessité de faire évoluer le système agricole actuel vers un système limitant les intrants chimiques.

Les panneaux traitent différentes thématiques :

"JE PENSAIS QUE JE NE RISQUAIS RIEN" présente les portraits de **neufs victimes des pesticides**. Jean-Louis, Gérard ou Gaëlle témoignent à visage découvert pour que « *ça change, pour qu'on arrête d'utiliser ces produits dangereux* ». Ils ne sont qu'une infime partie des victimes.

"PAS FACILE DE PASSER LA MARCHE ARRIÈRE QUAND ON EST À 130" met l'accent sur les **alternatives aux pesticides**. Partout, des agricultrices et agriculteurs se livrent à des expérimentations, testent des techniques, tirent parti des fonctions naturelles de leur milieu, mêlent méthodes traditionnelles et outils high-tech...

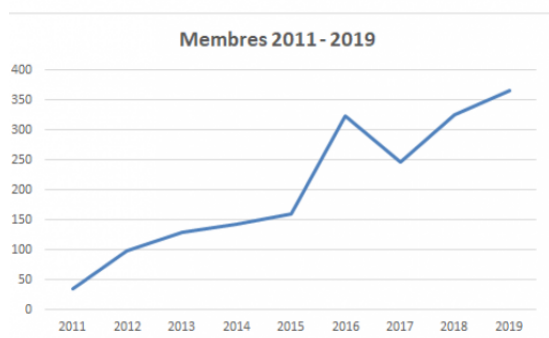
"METTRE EN MOUVEMENT LES VICTIMES DES PESTICIDES" dévoile le **travail quotidien de Phyto-Victimes** : après l'annonce de la maladie, le long combat : lutter contre les symptômes au quotidien et se battre pour que la maladie soit reconnue en maladie professionnelle. Puis poursuivre les responsables, s'engager.

Enfin, les **cinq vidéos** pour « **METTRE EN LUMIÈRE** » offrent **différents angles sur le lien entre agriculture et pesticides** :

- **le combat de Jean-Marie Desdions**, céréalier du Cher, atteint d'un myélome multiple dû à l'utilisation de pesticides
- **le choix d'une agriculture sans pesticides suite à la maladie de son père par Nicolas Desdions**, maraîcher
- **le monde agricole face aux pesticides par Giovanni Prete et Jean-Noël Jouzel**, chercheurs en sociologie.
- **les connaissances scientifiques sur le lien pesticides / maladies par Isabelle Baldi**, médecin épidémiologiste de l'INSERM
- **la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides par Dominique Potier**, député de Meurthe-et-Moselle

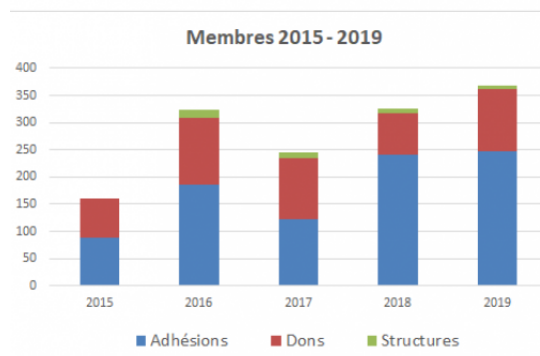
Vie de l'association

Nos membres



Nous avons continué **en 2019** **notre dynamique positive** sur le nombre de membres de Phyto-Victimes.

La part des personnes qui adhèrent à l'association reste stable en 2019. Les deux-tiers des personnes qui adhèrent sont également donatrices.



Le nombre de dons est en augmentation en 2019, mais le montant moyen des dons est plus faible (de 330 € en 2018 à 250 € en 2019).

Un tiers de nos membres sont des victimes.

L'équipe en 2019

Un Conseil d'Administration de six membres et deux administratrices-stagiaires. Quatre salariées à temps plein.

13 réunions du **Conseil d'administration** et un séminaire de travail CA / salariées.

5 réunions des **commissions victimes** et **informatique** en 2019.

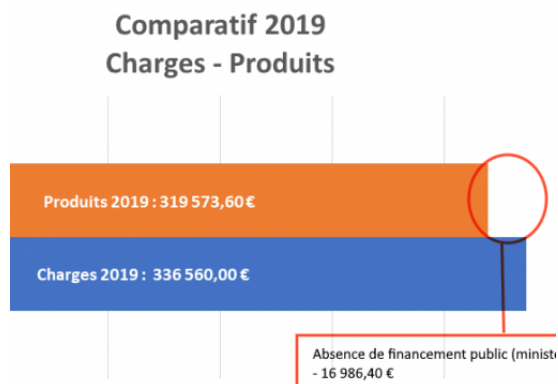
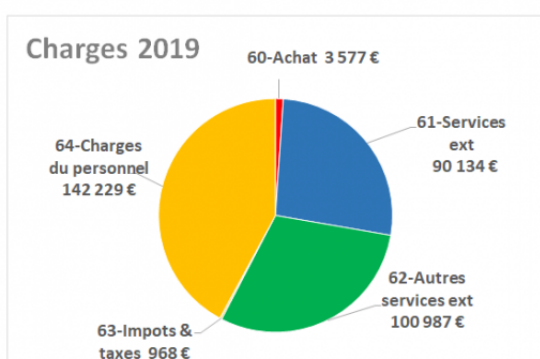
Communication

3 **Newsletters** en avril, juin et septembre.

Nous sommes **suivis par plus de 5 000 personnes sur les réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, Youtube).

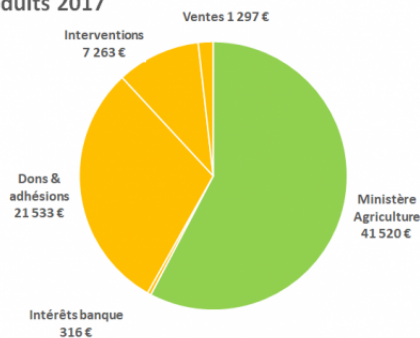


Rapport financier 2019

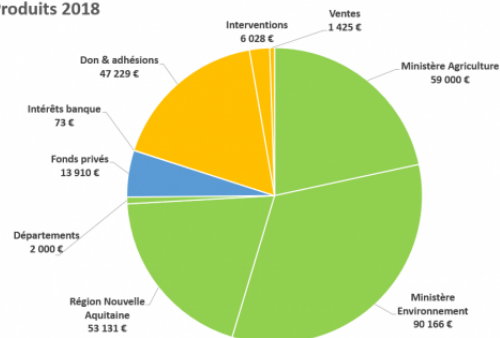


Malgré un léger déficit (résultat négatif de 16 986 €) déduit des fonds propres existants, Phyto-Victimes arrive à maintenir une bonne santé financière. L'association a su maîtriser les charges correspondant aux activités prévues, malgré une baisse de financements publics.

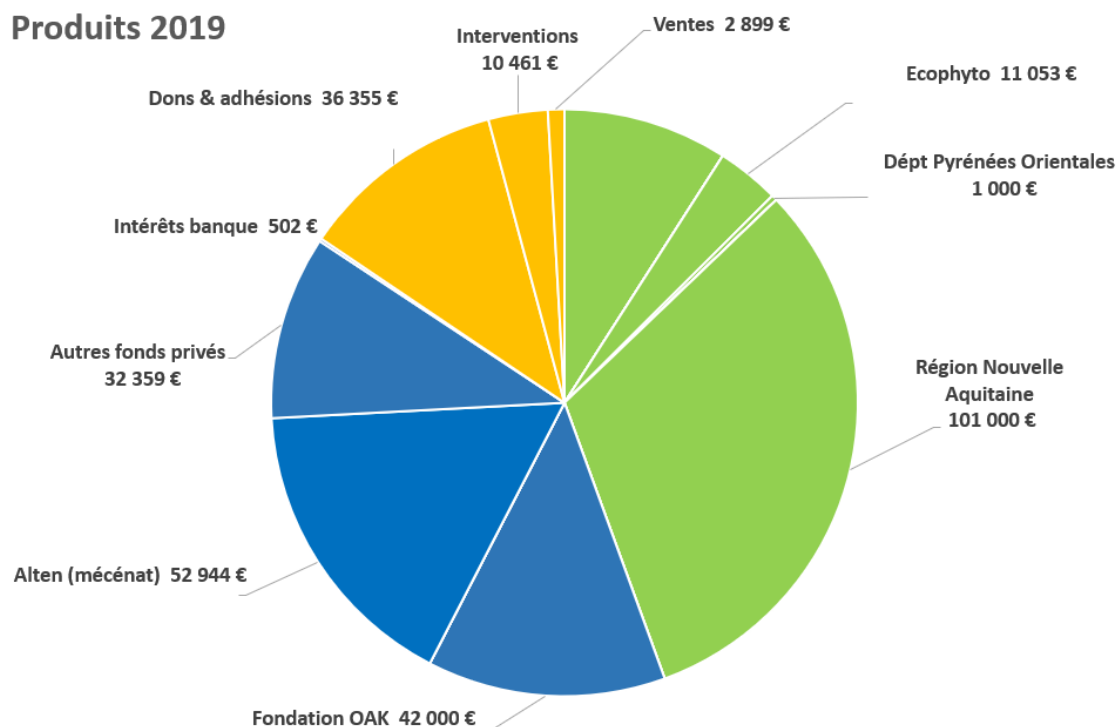
Produits 2017



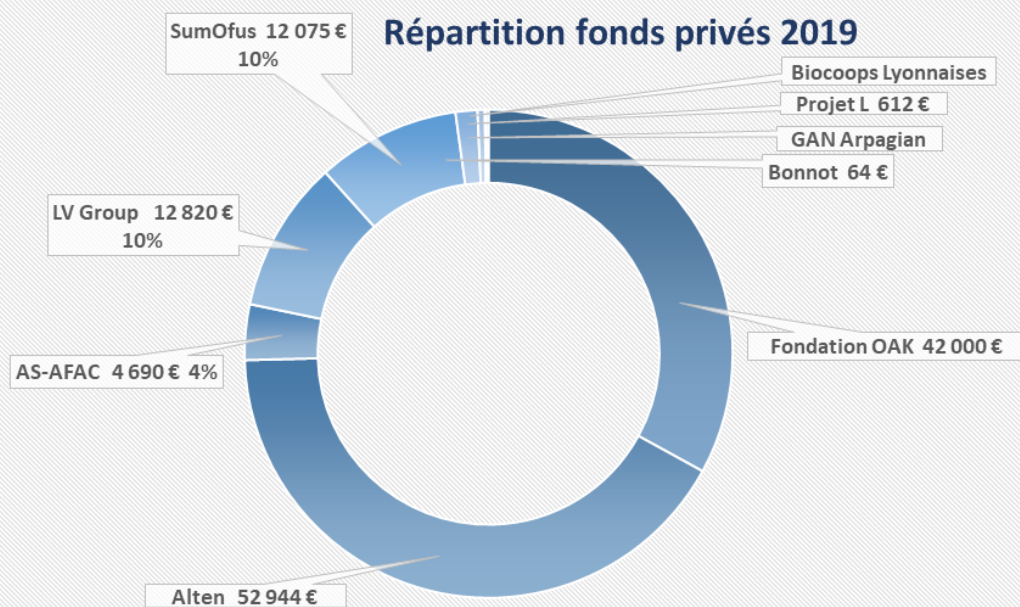
Produits 2018



Produits 2019



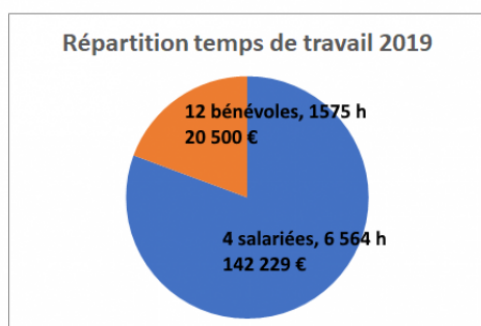
Répartition fonds privés 2019



L'**absence de dette** et nos liquidités nous permettent de payer nos

charges fixes sur 4 mois.

Phyto-Victimes a vu **depuis 2017 une augmentation et une diversification de ses fonds privés** qui permettent de renforcer notre stabilité financière.



En 2019 nous **avons valorisé comptablement tout le travail bénévole** effectué, il représente 1 575 h effectuées par 12 bénévoles.

Cela a été estimé à 20 500 €, soit un ETP

En 2019, Phyto-Victimes a mis en place une **comptabilité analytique** pour un suivi plus pointu de nos missions.

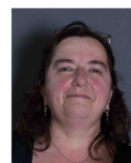
État des comptes au 31/12/2019

- 7 600 € compte courant
- 5 400 € compte aide aux victimes
- 27 000 € livret A

M. Joudon, commissaire aux comptes du cabinet Audit Expert, a certifié le 19 mars 2020 nos comptes 2019 "réguliers et sincères".

Le Conseil d'Administration

Dominique Marchal a présenté sa démission en mai et René-Jean Courmont en juillet 2019. Deux administratrices-stagiaires, Béatrice Lebrun et Isabelle Fourneau, ont intégré le CA au cours de l'année 2019.



Isabelle Fourneau



Béatrice Lebrun

Conseil d'Administration suite à l'AG 2019



Paul François

Président



Antoine Lambert

Vice-Président



René-Jean Courmont

Vice-Président



Annie Vaissière

Trésorière



Pascal Fourneau

Secrétaire



Julien Guillard

Administrateur

**Toutes ces actions ont été possibles grâce
à nos membres et à nos financeurs, merci !**



Phyto-Victimes Beauregard, 16700 Bernac

✉ contact@phyto-victimes.fr ☎ 06 74 78 88 27

mailer lite